



VINEXPO

PARIS

10 - 12 FÉV. 2020



**CONDITIONS
D'ACCÈS**

VINEXPO.COM | THE WORLD OF WINE & SPIRITS



VINEXPO PARIS 2020 se tiendra au Paris Convention Centre et occupera les halls d'exposition : Pavillon 7.1. et Pavillon 7.2.

Les documents « **CONDITIONS D'ACCES** » (Doc. I), « REGLEMENTATION FRANCAISE » (doc. II) et « MODALITES D'AMENAGEMENT D'ESPACE » (doc. III) ont pour objet de rappeler à l'Exposant, aux concepteurs et installateurs de stands amenés à travailler à l'intérieur de ces bâtiments, les principes fondamentaux qui les régissent et en particulier :

1 - Les conditions d'accès, de montage et de démontage (doc. I)

2 - Les conditions de travail, les règles d'hygiène et de sécurité (doc. II)

3 - Les mesures de sécurité et de prévention contre l'incendie (doc. II)

4 - Les règles de VINEXPO PARIS (doc. III)

5 - Les caractéristiques techniques des halls d'exposition (doc. III)

6 - Les règles d'architecture de VINEXPO PARIS (doc. III)

En signant la Demande de Participation, l'Exposant a pris l'engagement de respecter et de faire respecter par les concepteurs et installateurs de stands, toutes les clauses du présent règlement ainsi que le règlement général du salon.

Accueil sur site :

- **Accueil montage/démontage** : du jeudi 6 février au dimanche 9 février 2020, puis du jeudi 13 au vendredi 14 février 2020, de 7h00 à 17h00.

- **Accueil Exposants** : le lundi 10 février de 7h30 à 19h00
du mardi 11 février au mercredi 12 février 2020, de 8h30 à 19h00.

1. PRESTATIONS EXCLUSIVES

Eau / Électricité / Téléphone / Internet / Wifi / Elingue : **VIPARIS***

Chariots élévateurs : **CLAMAGERAN***

Nacelles élévatrices : **CLAMAGERAN***

(*) voir lexique

2. LOGISTIQUE

Le chargement et le déchargement des véhicules (PL,VU) durant les périodes de montage, salon et démontage se fera sur les terrasses logistiques 7.1.A. et 7.1.C. Les véhicules légers seront dirigés vers le parking P7.

Les exposants, concepteurs et installateurs souhaitant accéder en véhicules aux terrasses logistiques du Paris Convention Centre doivent enregistrer leur demande sur : www.logipass.viparis.com

>>> ATTENTION

Seul le transport de matériel ou de marchandises à la main est autorisé depuis le parking P7 vers les Pavillons 7.1 et 7.2 (transpalettes interdits).

>>> ATTENTION

VIPARIS dispose de terrasses logistiques pour lesquelles VINEXPO décline toute responsabilité pour les dégâts et vols que pourraient subir les véhicules y stationnant.

>>> RAPPEL

Les titres d'accès véhicule et piéton donnant accès aux terrasses logistiques et parkings ne seront délivrés qu'après réception et validation par VINEXPO du projet d'aménagement de stand. Si des éléments manquaient, l'accès au site serait refusé.

3. MONTAGE

CONSTRUCTION DES STANDS

Périodes :

PAVILLON 7.1 :

- du jeudi 6 au vendredi 7 février 2020 de 07h00 à 23h00*

- le samedi 8 février 2020 de 07h00 à 18h00

Accès piétons avant 22h00 (18h00 le vendredi).

Accès véhicules avant 21h00 (16h00 le vendredi).

*Les standistes pourront intervenir sur les stands de l'Avenue à partir du 7 février 2020.

PAVILLON 7.2 :

- du samedi 8 février au dimanche 9 février, en 24h/24.

Les Exposants, concepteurs et installateurs de stands sont tenus de prendre toutes les dispositions pour que les aménagements de leur stand soient terminés le **samedi 8 février 2020**, lors de la visite de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité (CCDSA). Les Exposants doivent être obligatoirement présents, en mesure de présenter à la CCDSA les certificats et procès-verbaux de construction et d'aménagement de leur stand.

Le **samedi 8 février 2020 à 18h00**, les allées des halls d'exposition doivent être dégagées de tout emballage, palette et caisse ayant servi à l'approvisionnement des stands. Seul WS Logistics est autorisé à effectuer la livraison des échantillons sur les stands.

>>> RAPPEL

Les exposants pourront déclarer les entreprises extérieures (concepteurs et installateurs de stands...) grâce à la section dédiée dans l'e-guide de l'exposant, ces prestataires pourront ainsi obtenir les laissez-passer piéton de leur personnel.

ÉQUIPEMENT DE STANDS

Période :

PAVILLON 7.1 :

le dimanche 9 février 2020 de 07h00 à 23h00

PAVILLON 7.2 :

le dimanche 9 février 2020 de 12h00 à 23h00

Accès piétons avant 22h00.

Accès véhicules avant 21h00.

Cette journée réservée aux Exposants est dédiée :

- aux opérations légères de montage affectées à la finition des stands,
- à la livraison du mobilier et des décorations florales.

Les opérations finales de montage (y compris le nettoyage) devront être terminées le dimanche 9 février 2020 à 23h00.

4. SALON

Période : : du lundi 10 février au mercredi 12 février

- Exposants : de 07h30 à 20h00 (19h00 le mercredi)
- Visiteurs : de 09h00 à 19h00 (17h00 le mercredi)

>>> RAPPEL

Les prestataires des Exposants devant intervenir ponctuellement pendant le salon doivent faire une demande sur Logipass. Puis à leur arrivée sur site, sur présentation d'un bon de commande ou d'un bon de livraison précisant le nom de l'Exposant et son numéro de stand, l'accès aux terrasses logistiques 7.1.A ou 7.1.C leur sera autorisé pour une durée limitée. Les accès sont autorisés jusqu'à 30 min avant l'ouverture du salon et 30 minutes après la fermeture du salon.

>>> RAPPEL

La surveillance générale du salon est prise en charge par VINEXPO, dans les meilleures conditions, mais il s'agit là d'une obligation de moyen et non de résultat.

L'Exposant prévoyant une surveillance particulière sur son stand (conseillé) est prié d'en informer

VINEXPO, à l'aide du formulaire «Demande de laissez-passer Piéton Service», en communiquant les noms des personnes présentes et le nom de la société de gardiennage choisie.

>>> NOUVEAU

Afin de permettre les derniers réglages, les concepteurs et installateurs des stands peuvent intervenir sur les stands le lundi 10 février 2020 de 07h30 à 12h00 (accès avant 10h00). Un laissez-passer piéton ouverture devra être demandé préalablement par l'Exposant, à l'Accueil Exposants.

FERMETURE DU SALON

Période :

Le mercredi 12 février 2020

Accès piétons :

- de 07h30 à 18h30, aux porteurs de badge Exposant,
- de 16h45 à 17h00, aux porteurs de laissez-passer Evacuation, par la terrasse logistique 7.1.C.

Accès véhicules :

- de 16h30 à 19h00, pour les véhicules enregistrés sur Logipass et munis d'un laissez-passer Evacuation Vinexpo.

L'évacuation de tout élément constitutif de stand n'est autorisée qu'à partir du jeudi 13 février 2020, à 07h00. Néanmoins, le mercredi 12 février 2020 de 17h00 à 19h00 :

■ Les Exposants sont autorisés à :

- évacuer les échantillons de vins et spiritueux,
- évacuer tout le matériel de valeur (hi-fi, informatique...), le mobilier, la décoration florale,
- déposer dans les allées, le long de leur stand, les bouteilles vides, cartons, détritiques devant être ramassés par l'entreprise de nettoyage mandatée par VINEXPO.

■ WS Logistics, Clamageran et les entreprises de location de mobilier, plantes et matériel spécifique, sont autorisées à évacuer tout le matériel après obtention des titres d'accès.

L'accès des piétons est autorisé de 16h45 à 17h00 uniquement via la terrasse logistique 7.1.C.

L'accès des véhicules légers sur le parking P7 (payant en période de salon) se fera sur présentation d'un laissez-passer évacuation.

L'accès des véhicules Poids Lourds (PL) et Véhicules Utilitaires (VU), est organisé via la Porte D, de 16h30 à 19h00, en fonction de la libération des terrasses logistiques via Logipass et sur présentation d'un laissez-passer évacuation.

>>> RAPPEL

L'assurance générale du salon se termine à la fermeture du salon, soit le **mercredi 12 février 2020, à 17h00**. L'Exposant étant responsable de son stand, VINEXPO recommande donc de prévoir un gardiennage pour la nuit du mercredi 12 au jeudi 13 février 2020 ou de ne laisser aucun objet de valeur sur les stands, dès le soir de la fermeture.

Les réserves de stands ne sont pas des locaux sécurisés.

5 - DÉMONTAGE

Période : le jeudi 13 février de 07h00 à 23h00 et le vendredi 14 février 2020 de 07h00 à 17h00.

- Accès piétons avant 22h00.
- Accès véhicules avant 21h00.

Les Exposants, concepteurs et installateurs de stands doivent évacuer l'ensemble des éléments constitutifs des stands y compris les déchets résultant du démontage.

>>> RAPPEL

Le démontage terminé et l'emplacement libéré de tout élément constitutif du stand, déchet et détrit (y compris décoration florale, brochures, bouteilles...), le responsable du démontage du stand établira, avec un représentant VINEXPO, une attestation de libération d'emplacement.

- 1 PLAN GENERAL (prochainement)
- 2 PLAN D'ACCES VEHICULES
- 3 MOYENS DE TRANSPORT
- 4 TITRES D'ACCÈS
- 5 AXES ROUGES (prochainement)

2. PLAN D'ACCES VEHICULES



3. MOYENS DE TRANSPORT

PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES
un site  **VIPARIS**

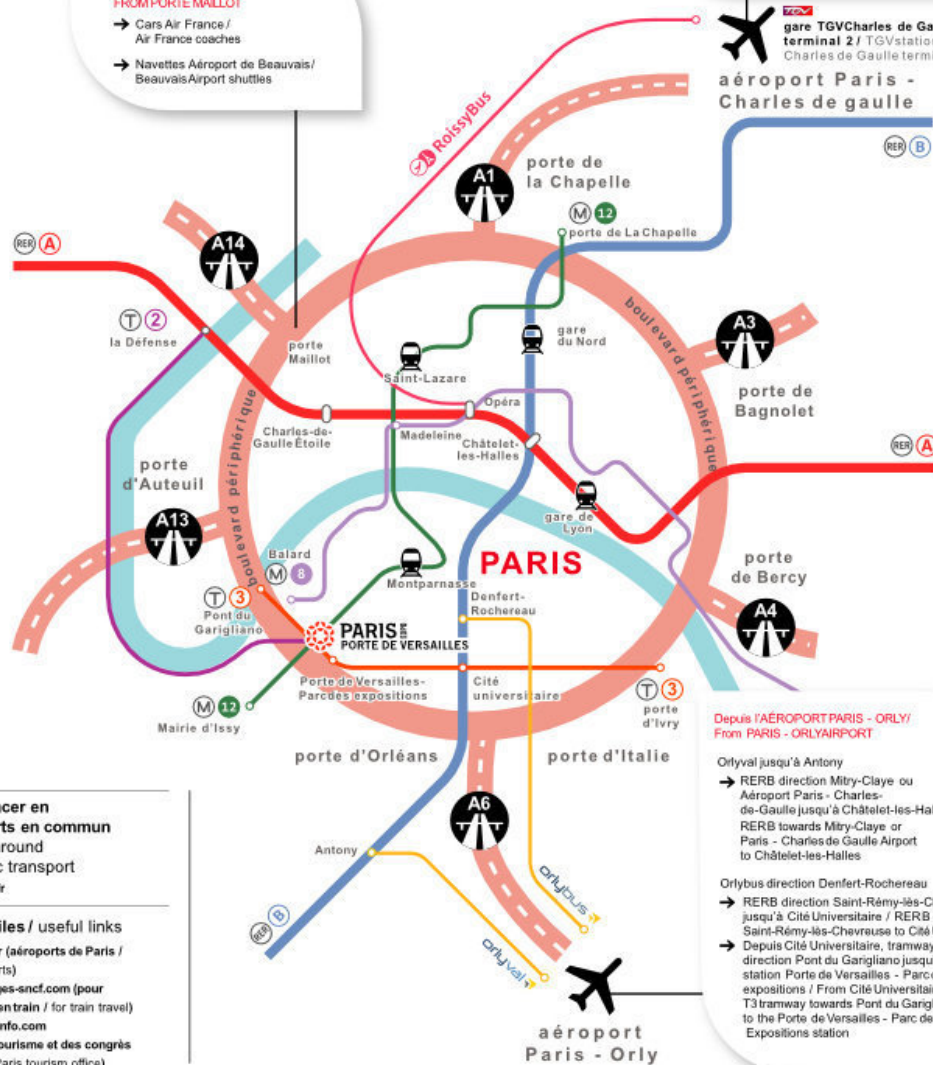
**Comment y accéder ?
How to get there ?**

**NAVETTES AÉROPORTS
DEPUIS LA PORTE MAILLOT
AIRPORT SHUTTLES
FROM PORTE MAILLOT**

- Cars Air France / Air France coaches
- Navettes Aéroport de Beauvais / Beauvais Airport shuttles

**Depuis l'AÉROPORT PARIS - CHARLES DE GAULLE /
From PARIS - CHARLES DE GAULLE AIRPORT**

- RoissyBus jusqu'à Paris - Opéra / RoissyBusto Paris - Opéra
- métro ligne 8 direction Balard jusqu'à Madeleine / metro ligne 8 direction Balard to Madeleine
- métro ligne 12 direction Mairie d'Issy jusqu'à Porte de Versailles - Parc des Expositions / metro ligne 12 direction Mairie d'Issy to Porte de Versailles - Parc des Expositions
- RERB direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse jusqu'à Cité Universitaire
- RERB direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse to Cité Universitaire
- De Cité Universitaire, tramway T3 direction Pont du Garigliano jusqu'à Porte de Versailles - Parc des Expositions / From Cité Universitaire, T3 tramway direction Pont du Garigliano to Porte de Versailles - Parc des Expositions



gare TGV Charles de Gaulle terminal 2 / TGV station Charles de Gaulle terminal 2
aéroport Paris - Charles de Gaulle

**Depuis l'AÉROPORT PARIS - ORLY /
From PARIS - ORLY AIRPORT**

- Orlyval jusqu'à Antony
- RERB direction Mitry-Claye ou Aéroport Paris - Charles-de-Gaulle jusqu'à Châtelet-les-Halles / RERB towards Mitry-Claye or Paris - Charles de Gaulle Airport to Châtelet-les-Halles
- Orlybus direction Denfert-Rochereau
- RERB direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse jusqu'à Cité Universitaire / RERB direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse to Cité Universitaire
- Depuis Cité Universitaire, tramway T3 direction Pont du Garigliano jusqu'à la station Porte de Versailles - Parc des expositions / From Cité Universitaire, T3 tramway towards Pont du Garigliano to the Porte de Versailles - Parc des Expositions station

**Se déplacer en transports en commun
getting around on public transport**
www.ratp.fr

Liens utiles / useful links
www.adp.fr (aéroports de Paris / Paris airports)
www.voyages-sncf.com (pour un voyage en train / for train travel)
www.parisinfo.com (office du tourisme et des congrès de Paris / Paris tourism office)

4. TITRES D'ACCÈS

LAISSEZ-PASSER VÉHICULE

TITRE D'ACCÈS	ZONE	MONTAGE 7.1 du 6 au 8 février	MONTAGE 7.2 du 8 au 9 février	JOURNÉE EXPOSANT 9 février	SALON du 10 au 12 février	DÉMONTAGE du 13 au 14 février	OBTENTION
LAISSEZ-PASSER VÉHICULE	Terrasses logistiques	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	à la demande via la plate-forme logipass
	Parking P7	OUI (GRATUIT)	OUI (GRATUIT)	OUI (GRATUIT)	OUI (PAYANT)	OUI (GRATUIT)	délivré suivant la règle d'attribution pré-établie

LAISSEZ-PASSER PIÉTON

TITRE D'ACCÈS	ZONE	MONTAGE 7.1 du 6 au 8 février	MONTAGE 7.2 du 8 au 9 février	JOURNÉE EXPOSANT 9 février	SALON du 10 au 12 février	DÉMONTAGE du 13 au 14 février	OBTENTION
LAISSEZ-PASSER PIÉTON MONTAGE/DÉMONTAGE		OUI	OUI	OUI	NON	OUI	sur demande sur www.vinexpo.com (e-Guide de l'Exposant)
LAISSEZ-PASSER PIÉTON SERVICE		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	sur demande sur www.vinexpo.com (e-Guide de l'Exposant)
LAISSEZ-PASSER PIÉTON OUVERTURE		NON	NON	NON	OUI (le 10 de 7h30 à 12h00, avec accès avant 10h)	NON	sur demande sur www.vinexpo.com (e-Guide de l'Exposant)
LAISSEZ-PASSER PIÉTON ÉVACUATION		NON	NON	NON	OUI (le 12 de 16h45 à 17h00)	NON	sur demande à l'Accueil Exposants (le 12 janvier à 12h00 au plus tard)

BADGES

TITRE D'ACCÈS	ZONE	MONTAGE 7.1 du 6 au 8 février	MONTAGE 7.2 du 8 au 9 février	JOURNÉE EXPOSANT 9 février	SALON du 10 au 12 février	DÉMONTAGE du 13 au 14 février	OBTENTION
BADGE EXPOSANT		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	sur demande sur www.vinexpo.com (e-Guide de l'Exposant)
BADGE VISITEUR		NON	NON	NON	OUI	NON	sur demande sur www.vinexpo.com

	Horaires de montage - démontage 7.1	Horaires de montage - démontage 7.2	Horaires d'ouverture aux exposants	Horaires d'ouverture aux visiteurs	Horaires d'ouverture de l'accueil exposant
6 février	07:00 / 23:00				07:00 / 17:00
7 février	07:00 / 23:00				07:00 / 17:00
8 février	07:00 / 18:00	00:00 / 23:59			07:00 / 17:00
9 février	07:00 / 23:00	00:00 / 23:59	07:00 / 23:00		07:00 / 17:00
10 février			07:30 / 20:00	09:00 / 19:00	07:30 / 19:00
11 février			07:30 / 20:00	09:00 / 19:00	08:30 / 19:00
12 février			07:30 / 19:00	09:00 / 17:00	08:30 / 17:30
13 février	07:00 / 23:00	07:00 / 23:00			07:00 / 17:00
14 février	07:00 / 17:00	07:00 / 17:00			07:00 / 17:00